

DISCOURS DE PATRICK CHENU AUX VŒUX DU FONJEP LUNDI 23 JANVIER 2023

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des ministères, des administrations centrales et des collectivités,
Chers membres du conseil d'administration,
Chers amis, chers collègues, chers partenaires,
vous qui constituez notre communauté FONJEP.

Si cette invitation à des vœux est une première dans notre histoire associative récente, j'ai souhaité, au-delà du plaisir de nous retrouver réunis au FIAP, profiter de cette occasion, pour partager avec vous, actrices et acteurs essentiels de la cogestion qui fait le Fonjep, ce qui, dans nos travaux de l'année passée, peut nous permettre de formuler quelques vœux pour la nouvelle année.

J'y reviendrai certainement lors de notre assemblée générale du 22 juin prochain, mais je voulais en partager l'essentiel aujourd'hui.

Pour rappel le FONJEP né en 1964 fêtera très prochainement ses 60 ans : et comme vous le savez, notre association est encore très active, très jeune dans sa tête, et il n'est pas encore temps pour elle de prendre sa retraite... N'y voyez, de ma part, aucun message subliminal.

Pour démarrer ce tour d'horizon de ce qu'a été l'année 2022, je vous propose de débiter par notre premier métier, la gestion des postes Fonjep.

Pour que notre association reste jeune, mais au-delà de la boutade, surtout adaptée aux réalités de l'époque et aux besoins des associations, des services de l'État et des collectivités, elle doit en permanence moderniser ses outils. C'est ainsi qu'en 2022, nous avons déployé le nouvel extranet et l'application de gestion liée, qui a été mise en place au début de l'année, sans arrêt de l'activité du pôle, et sans incidence sur les reconductions de postes et les paiements. À ce jour, nous gérons ainsi près de 8 600 postes. Cette modernisation a plusieurs vertus :

- elle donne plus d'autonomie aux associations pour la gestion de leurs postes,

- elle facilite le suivi des postes pour les services de l'État grâce à un tableau de bord dédié,
- elle nous permet également depuis ce mois de janvier de ne plus systématiquement demander aux bénéficiaires, s'il n'y a pas de changement, de fournir la feuille de paie du titulaire du poste Fonjep. À la place, les associations doivent simplement remplir les chiffres clés *via* un formulaire. Symétriquement, les services de l'État auront la possibilité de valider directement les changements de titulaires.

Vous l'aurez compris, il s'agit ici d'engager le Fonjep dans une démarche volontaire de simplification administrative. J'en profite également pour vous signaler que cet objectif de simplification touche également aux conditions d'adhésion au Fonjep. En effet, pour 2023, à partir du moment où une association est bénéficiaire d'un poste Fonjep, elle est réputée avoir déjà été validée par les services de l'État et elle ne devra donc plus fournir ces mêmes éléments pour adhérer.

Autre point essentiel de ce nouvel extranet, l'enrichissement de notre base de données grâce à des champs devenus aujourd'hui obligatoires pour les services de l'État et les associations, et sans lesquels nous ne pourrions pas disposer du baromètre des postes ! J'y reviendrai plus en détail dans quelques instants.

Second métier : la solidarité internationale.

Le FONJEP assure la gestion financière et opérationnelle ainsi que la promotion de plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD). Ils visent à favoriser les engagements volontaires et solidaires à l'international autour d'échanges interculturels collectifs et durables.

Ces cinq dispositifs ont connu quelques évolutions clés en 2022, année qui, pour nous, correspond à une reprise effective de l'activité après deux ans de crise sanitaire et de fermeture partielle ou totale des frontières.

En effet, pour ce qui est des dispositifs de Jeunesse Solidarité Internationale et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (JSI-VVSI), ce sont 114 projets qui ont été financés en 2022, alors qu'ils n'étaient que 42 en 2021 et 13 en 2020.

Le dispositif ISI (Initiative pour la Solidarité Internationale) créé pendant la pandémie pour continuer à soutenir, à distance, les échanges interculturels et l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale, s'inscrit désormais durablement dans le paysage avec 167 projets financés en 2022, contre 146 en 2021 et 168 en 2020 et un pourcentage de cofinancement qui passe de 60 à 70 %.

Autre fait marquant pour ces dispositifs : la régionalisation de la sélection des projets soutenus. Le Fonjep bénéficie désormais d'une structure d'appui sur les 18 régions de France pour coanimer et co-coordonner les dispositifs ISI et JSI-VVSI sur les territoires. Il s'agit d'associations de mise en réseau à échelon régional (RRMA) et d'associations d'éducation populaire.

Pour ce qui concerne le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), la nouveauté majeure est l'instauration, depuis décembre, par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, d'une ouverture de ce dispositif à la réciprocité. En effet dans le volontariat, la réciprocité représente un principe d'action qui infuse les échanges, les partenariats, les projets, pour un rééquilibrage des relations entre pays et acteurs. La réciprocité participe au renouvellement de la politique française de coopération internationale. Nous comptabilisons d'ores et déjà 72 premières missions prévues par les associations agréées en 2023.

Le Volontariat d'échanges et de compétences (VEC) continue sa progression sous l'impulsion du MEAE avec désormais 15 associations soutenues.

Enfin, le dispositif d'Éducation à la Citoyenneté (ECI), cofinance 64 postes dans des associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire afin de développer auprès du grand public des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de citoyenneté, de solidarité internationale et de développement. Le prochain appel à candidature aura lieu en octobre 2023. Ce sont par ailleurs les postes FONJEP les mieux financés à ce jour, puisque ce sont 8 500 euros par an et par poste.

J'en profite pour remercier toute l'équipe solidarité internationale pour son travail.

Troisième métier : la conservation et la valorisation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire avec le PAJEP. Il a été créé pour sauvegarder, classer et valoriser les archives du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire (associations nationales et franciliennes et personnalités ayant joué un rôle national dans ce domaine).

Il intervient main dans la main avec l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP) dont je salue le Président Philippe Bordier, parmi nous.

Sans préjuger du travail de collecte et de sensibilisation, je souhaite vous faire part des deux événements qui ont marqué l'activité du PAJEP et de l'ADAJEP en 2022 :

Le colloque « **De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? France, années 1970-1990** » qui a eu lieu les 30 et 31 mars 2022 et a clôturé une longue série de séminaires et journées d'étude conçus au cours des 5 dernières années. Il a couronné un travail minutieux et conséquent d'exploration scientifique, mené par l'historien Laurent BESSE et la spécialiste en sciences de l'éducation Dominique BACHELART. Il a suscité un véritable engouement en ligne : grâce au soutien financier du FONJEP, les séances plénières ont été retransmises en direct, générant un total de 4 000 vues cumulées.

Aujourd'hui ces séances plénières cumulent 2 382 vues depuis leur mise en ligne définitive à l'automne. Cette large audience tient sans doute aux enjeux très actuels qui sont été abordés dans ces travaux pourtant historiques. Je remercie l'ensemble des partenaires associatifs, académiques et institutionnels qui ont apporté leur contribution à ce projet de grande envergure et salue en particulier l'engagement significatif de l'ADAJEP dans ce projet.

L'autre projet phare de l'année a été la parution en mai dernier de l'ouvrage « **Voir, juger, agir. Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)** ». Il s'agit de la première synthèse globale et comparative de différents mouvements de jeunesse de l'Action catholique, qui jusqu'alors avaient été étudiés de manière séparée et inégale. En s'appuyant sur des fonds d'archives massifs, l'ouvrage, piloté par Bernard Giroux, revisite ces mouvements grâce à une approche transversale, en posant de nouvelles questions et en privilégiant une approche par le bas. Ce livre a reçu le soutien de l'ADAJEP et du fonds de dotation Françoise TETARD.

Le colloque et l'ouvrage que je viens d'évoquer clôturent plusieurs années d'un travail ambitieux, scientifique et archivistique porté par le Pajep.

Dans le cadre de son comité scientifique, le PAJEP travaille aujourd'hui à identifier de nouvelles thématiques porteuses pour l'avenir : l'éducation populaire et le média radio, l'éducation populaire aux prises avec les territoires ruraux ou la prise en compte du handicap par les associations.

Un très grand merci à Jonathan, notre archiviste, et aux bénévoles de l'ADAJEP pour le travail accompli.

Vous l'aurez compris à travers ces quelques retours, l'année 2022 aura été particulièrement active pour le Fonjep et ses équipes dont je salue ici tout particulièrement l'action.

Et c'est également grâce aux travaux de refonte de l'extranet, finalisés en 2022, que nous pouvons, aujourd'hui partager ce premier baromètre des postes Fonjep, sur la base des éléments de 2021.

Le FONJEP, au titre de ses partenaires de l'État, participe ainsi, par ses financements de postes, à assurer une continuité de l'action associative en lui offrant un cadre sécurisant et pérenne. Cet engagement de financement d'un poste FONJEP pour une durée de 3 ans, renouvelable, constitue, dans la situation actuelle des financements, une garantie essentielle pour les associations et pour les collectivités partenaires.

Le baromètre qui vous a été distribué tout à l'heure, propose une cartographie exhaustive des postes Fonjep, des associations bénéficiaires et des salariés qui les composent.

Que nous apprend ce comparatif entre 2016 et 2021 ?

Avant de rentrer dans le détail, pourquoi le choix de cette période ? Parce que ce baromètre permet la comparaison entre l'état du tissu associatif bénéficiaire des postes Fonjep à la fin 2021 et les données issues de l'enquête initiale, réalisée en 2016 par le CGET, aujourd'hui ANCT, au titre du collège institutionnel et plus particulièrement de la DJEPVA et de la DGCS.

L'enquête de 2016 concernait un peu moins de 3 000 postes.

L'enquête 2021 quant à elle, intègre 7 712 postes, et est basée sur des données extraites de l'extranet du Fonjep, données saisies par les services de l'État et les associations bénéficiaires des postes financés par la DJEPVA, l'ANCT, la DGCS, le ministère de la Culture et le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Notre souhait est que cet outil serve les partenaires associatifs et les pouvoirs publics pour :

- Situer les éléments de mise en œuvre du dispositif Fonjep à l'échelle de la France entière,
- Améliorer la lisibilité et le suivi de cette politique publique particulière en soutien à l'éducation populaire et au monde associatif,

- **Contribuer à la réflexion sur les orientations à poursuivre.**

La première partie porte **sur les associations bénéficiaires**, en donnant à voir leur profil, leurs échelles et champs d'intervention, la structure des subventions et leur budget ainsi que des informations concernant leur implantation dans les quartiers prioritaires de la ville et dans les zones de revitalisation rurale.

En voici quelques chiffres clés :

- **7 712 postes** qui bénéficient à **5 031 associations**
- **Parmi ces associations, 65% ont au moins un poste**
- **76%** de ces associations bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DJEPVA, (68% en 2016) qui reste le premier partenaire du Fonjep
- **73%** des associations bénéficiaires sont des associations locales (on note une augmentation de 8 points par rapport à 2016)
- En 2021, plus d'une association sur deux intervient dans le champ de l'éducation populaire (**60%** des associations contre 64% en 2016). Les autres champs d'intervention sont la jeunesse (**41%** en 2021 contre 43% en 2016), la culture (**29%** en 2021 contre 28% en 2016) et le social, caritatif (24% en 2021 contre 25% en 2016)
- **20%** des associations sont implantées dans les quartiers prioritaires politique de la ville, et **30%** dans des zones de revitalisation rurales
- Le **budget annuel global médian** des associations bénéficiaires est de **414 349 €** alors qu'il était de **550 000 € en 2016**. Hormis pour les têtes de réseaux nationales, les budgets médians des associations ont tous baissé de manière significative entre 2016 et 2021, **ce qui devrait nous alerter collectivement.**

La deuxième partie de ce baromètre, permet un focus **sur les salariés** en poste Fonjep : leur sexe, leur statut, cadre ou non cadre, leur temps de travail, l'ancienneté, le niveau de qualification, la nature des diplômes et les missions assurées.

Pour cette partie, vous trouverez dans le baromètre les données globales, suivies d'une déclinaison par financeur. C'est grâce à ces informations que nous avons pu extraire le profil type du salarié en poste Fonjep. Le voici :

Le porteur de poste Fonjep en 2021 est une femme (65%) d'un âge moyen de 40 ans avec une ancienneté moyenne sur le poste de 3 ans, et diplômée du 2ème ou 3ème cycle universitaire (54%).

- Le pourcentage des statuts cadre est passé de 31% en 2016 à **16%** en 2021
- **88%** des salariés travaillent à temps plein, ce pourcentage était de 80% en 2016
- Près de la moitié (**47%**) des associations bénéficiaires d'un poste Fonjep a un effectif de 1 à 4 salariés. (40% en 2016)
- **Le nombre moyen de bénévoles augmente légèrement entre 2016 et 2021, il passe de 127 à 130 alors que le nombre moyen de salariés baisse, passant de 36 à 32.** Ce sont des éléments qui nécessiteraient d'être qualifiés et corrélés avec les autres études, mais qui en tout cas, sont cohérents avec la baisse des budgets associatifs.

Dans la troisième partie du baromètre qui s'intitule « Cour des Comptes et Fonjep » nous avons souhaité montrer l'évolution du nombre et du montant des subvention Fonjep afin de mesurer l'effet levier d'un poste Fonjep sur le coût moyen d'un salaire chargé.

On y constate que : le poste Fonjep pèse entre **10 et 16% du coût d'un poste chargé**, à l'exception des postes AFD qui se situent entre 21 et 26%. Selon les préconisations de la Cour des Comptes, le **coût du poste Fonjep devrait représenter au moins 30% du coût du salaire chargé** afin d'avoir un réel effet levier et d'éviter un saupoudrage inefficace et coûteux pour les finances publiques.

Nous clôturons enfin ce baromètre par « un zoom territoire », avec une déclinaison des chiffres clés partout où les postes Fonjep sont présents dans l'hexagone et en outre-mer et nous vous proposons une enquête réalisée dans le cadre du comité régional Ile-de-France qui montre qu'au-delà de la dimension financière qu'apportent ces dispositifs, les postes Fonjep sont considérés par les acteurs qui en bénéficient comme une valorisation et une reconnaissance par l'Etat de leur compétence et de la pertinence du projet.

Vous aurez compris que ma casquette de Président du FONJEP m'oblige un peu à porter ce pourcentage du coût chargé à 30% comme un étendard. La préconisation de la Cour des comptes date de 2015 et ne tient en rien compte du COVID, de l'inflation, de la hausse de l'énergie, de tous ces éléments qui rendent l'équilibre des budgets associatifs pour 2023 bien incertain et qui plaident fortement pour une réévaluation urgente des postes FONJEP. D'autant

plus que les revalorisations salariales des différentes branches, bien évidemment nécessaires dans le contexte, ne vont faire que minorer cet effet du poste Fonjep.

Avant de passer à la dernière partie de ce discours, je souhaiterais remercier Frédéric, notre délégué général adjoint et Dounia, notre chargée de rédaction et de communication, qui ont permis la transformation des exports de l'extranet en ce baromètre qui est entre vos mains.

J'avais partagé à la fin de l'année 2020 mon souhait en tant que nouveau président du Fonjep d'interroger les défis majeurs auxquels étaient confrontés les associations : défis en matière de transitions, numérique, écologique, démocratique mais également défis économiques et précarisation des projets associatif. C'est ce qui a conduit à la création de la commission prospective du Fonjep.

Ainsi, en 2022 nous avons eu, le plaisir d'organiser, 10 rendez-vous prospectifs auxquels ont participé plus de 10 000 personnes, en présentiel ou en distanciel, en direct ou en différé sur Youtube.

L'intérêt porté à ces rencontres démontre combien les enjeux de l'éducation populaire sont des enjeux actuels qui résonnent au-delà de son seul périmètre.

Baptisé PROJEP au sens de « Prospective pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire », ce cycle de 10 rencontres est donc né de la volonté de contribuer à tracer la feuille de route 2023 -2025 du FONJEP, afin de répondre au mieux aux enjeux auxquels font face les associations aujourd'hui.

Allant de janvier à décembre 2022, ces rencontres ont exploré un certain nombre de thématiques concrètes en croisant les points de vue d'acteurs de terrain, de praticiennes et de praticiens, de chercheuses et de chercheurs, notamment de jeunes chercheurs et d'acteurs institutionnels.

Les PROJEP ont été pensés en deux temps :

Une première phase, de janvier à juin, consistait en une compilation de regards d'experts sur des thématiques et expérimentations inspirantes. Ces six rencontres, d'une durée de deux heures chacune, ont abordé les thématiques suivantes : « Vision de l'éducation populaire d'aujourd'hui et demain », « Professionnalisation et formation dans l'éducation populaire »,

« Volontariats nationaux et internationaux », « Temps libéré, temps de vie, temps contraint »,
« L'éducation populaire, au service de quels engagements ? ».

La seconde phase, constituée de quatre rencontres entre septembre et décembre, a été consacrée au temps de la prospective : des propositions ont été formulées autour des recompositions territoriales et de la cogestion, ainsi que des grandes transitions numériques, environnementales et démocratiques.

Ces rendez-vous PROJEP ont été rendus possibles grâce à la mobilisation de 37 acteurs associatifs et institutionnels et 15 chercheurs qui se sont rendus disponibles et qui ont su, avec rigueur et humilité, éclairer les défis qui se posent à nos associations de jeunesse et d'éducation populaire. Mais ces rencontres n'auraient pu voir le jour sans votre mobilisation, celle des membres de la commission prospective qui s'est réunie à 21 reprises en amont et aval de chaque rencontre.

Cette commission a vu naître un processus singulier qui a permis de créer des coopérations inédites.

Merci aux sept animateurs de ces rencontres : Maxime BOITIEUX, coordinateur national chez Peuple et Culture, Michael DUVAL, animateur réseau national chez Les MJC de France, Dominique GARET, vice-président du collège associatif au titre de la FCSF, Lucie MORILLON, directrice du pôle Études, communication, plaidoyer chez France Volontaires, Jean-Claude RICHEZ, historien spécialiste de l'éducation populaire et des politiques de jeunesse, Guillaume RODELET, directeur général de Familles rurales, et secrétaire général du Fonjep et Vincent SEQUELA, directeur général de la fédération Léo Lagrange, et trésorier adjoint du Fonjep.

Je remercie également nos partenaires de l'Institut Français du Monde associatif, de l'INJEP, d'Hexopée, du Mouvement Associatif et d'Elisfa pour leur participation active, les membres du collège associatif pour leur soutien et accompagnement lors des sessions de préparation et pour l'animation de ces rencontres, les membres du collège institutionnel, représentants des ministères pour d'une part, leur contribution quand cela était possible, et d'autre part de nous avoir laissé une grande liberté dans l'organisation de ces rencontres, et enfin à FaireProd pour la diffusion en direct et le travail de communication.

Les rencontres Projep se poursuivront cette année 2023, la première se déroulera le jeudi 9 février prochain et portera sur les modèles socio-économiques des associations avec l'ambition

de faire un état de la recherche sur ces questions et d'interroger l'impact de la crise actuel sur les MSE associatifs.

Le livret de douze page qui vous a été remis reprend l'essentiel des contributions de ces dix rencontres et il vise à poser, pour chacun des grands enjeux qui ont été exploré, quelques bases de questionnement qui peuvent être utilement interrogées dans chacune de nos organisations associatives ou publiques afin de poursuivre le travail entamé et de l'ancrer dans la réalité de vos pratiques et de vos territoires.

Je ne rentrerai pas dans le détail des préconisations, mais puisque nous sommes réunis pour des vœux, j'en formulerai donc quatre pour que l'année 2023 soit celle :

- D'un travail collectif pour nous outiller davantage afin de donner **une plus grande visibilité au secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire**,
- Du développement d'un **espace de veille permanente** pour permettre une meilleure anticipation des transformations en cours par les réseaux,
- **De la consolidation de nos liens avec les collectivités locales**, et qu'elle nous permette de retrouver un nouveau **dialogue tripartite**,
- Qui fasse de **l'évaluation** un sujet à aborder en commun entre l'État, les collectivités et les associations pour mieux se saisir, chacun dans ses responsabilités, de cet enjeu partagé.

Voici les sujets que je proposerai au Conseil d'administration de mettre en priorité pour les années à venir.

Il nous reste ensemble à trouver le chemin et les moyens pour nous mettre au travail. Je sais compter sur les administrateurs du FONJEP qui sans faille répondent présents sur tous les travaux que nous entreprenons. Je sais déjà compter sur eux.

Enfin pour conclure, je formule un dernier vœu, mais peut être le plus important : que le FONJEP soit et demeure un **espace de confiance légitime** au sein duquel associations, collectivités et État puissent travailler, chacun dans son rôle et ses responsabilités, à tisser et déployer les politiques publiques dont les bénéficiaires des associations ont cruellement besoin aujourd'hui. Il en va de notre capacité à **susciter et à soutenir l'envie** d'engagement des professionnels et bénévoles confrontés à des situations complexes. Contribuer à la professionnalisation, à la revalorisation, à la reconnaissance, à la formation des animateurs est

aussi un enjeu majeur pour le FONJEP, et nous y travaillons au quotidien au sein du **Comité de filière Animation**.

Ne doutons pas de la pertinence à travailler ensemble les questions qui nous interrogent, à croiser nos regards, à partager nos acquis, conditions essentielles pour faire reconnaître la légitimité du monde associatif dans ses marqueurs et apports pour la société, car si un célèbre révolutionnaire français, prônait que « *la défiance (...) est la gardienne des droits du peuple, elle est au sentiment profond de liberté ce que la jalousie est à l'amour* », ce qui raisonne comme une forme de mantra pour l'éducation populaire, nous avons également cruellement besoin, aujourd'hui de bâtir des espaces de confiance dans lesquels travailler nos enjeux communs.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2023.